

Bruxelles, le 14 juillet 2022
(OR. en)

11037/22

Dossier interinstitutionnel:
2022/0200(NLE)

TRANS 474
RELEX 951

NOTE POINT "I/A"

| | |
|---------------|--|
| Origine: | Secrétariat général du Conseil |
| Destinataire: | Comité des représentants permanents/Conseil |
| N° doc. Cion: | ST 10421/22 + ADD 1 |
| Objet: | Proposition de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine sur le transport de marchandises par route <ul style="list-style-type: none">– Demande adressée au Parlement européen en vue de l'approbation du texte– Accord de principe |

1. Le 2 juin 2022, la Commission a reçu un mandat en vertu duquel elle a ouvert des négociations avec l'Ukraine en vue de conclure un accord sur le transport de marchandises par route. L'accord visé en objet est le résultat de ces négociations.
2. Le 17 juin 2022, la Commission a présenté au Conseil sa proposition de décision du Conseil relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine. Le Conseil a adopté sa décision relative à la signature et à l'application provisoire de l'accord le 27 juin 2022. L'accord a été signé le 29 juin 2022 et s'applique à titre provisoire depuis cette date.
3. La décision relative à la signature de l'accord a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* le 6 juillet 2022¹.

¹ JO L 179 du 6.7.2022, p. 1.

4. Le 5 juillet 2022, la Commission a présenté au Conseil sa proposition de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et l'Ukraine.
 5. En vue de préparer la conclusion de l'accord, le Coreper est invité à suggérer au Conseil de décider, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision relative à la conclusion, dont le texte figure dans le document 10461/22, ainsi que le texte de l'accord, qui figure dans le document 10151/22.
-